



Ville et campagne...
AU NATUREL

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 février 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 174-2018

"PORTANT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"

RÈGLEMENT NUMÉRO 175-2018

"CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"

Que tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que lesdits règlements numéros 174-2018 et 175-2018 entreront en vigueur conformément à la Loi

Donné à Lac-Etchemin, ce 7^e jour de février 2018.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif aux règlements numéros 174-2018 et 175-2018 sur le site internet de la municipalité et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal, le 7 février 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour de février 2018.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA